REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 29 SEPTEMBRE 2022

PRESENTS : LAVIGNE Fernand, BELAIR Florence, GAYOT Loïc, DOIZON Béatrice, RIPOLL Johann, JOUHANNY Guy, HUMBERT Laure, PELTIER Juliette, LUBRANO Josiane, MALLEFONT René, LEYSENNE Marine, DOIZON Béatrice, CARLINI Matthieu, DUFOURNEAU Gaël

ABSENTS : DELAUTRETTE Stéphane procuration donnée à Mme BELAIR ;
DEBLOOS Véronique

Secrétaire de séance : HUMBERT Laure

Le compte-rendu de la dernière réunion de conseil municipal est adopté à l'unanimité.

1/POINT SUR LES TRAVAUX, DEMANDES DE SUBVENTION

- Les travaux sur la route du Tuquet sont terminés, seul le radar pédagogique est à mettre en place et la réception des travaux à réaliser. Une zone 30 a été définie de l'usine Broussaud à la sortie du lieu-dit afin d'éviter plusieurs portions de route à vitesses différentes et permettant ainsi une lisibilité plus importante de la vitesse à respecter.
- Les travaux sur le paratonnerre de l'église viennent d'être finalisés.
- Le complément de travaux de voirie route des Landes + La Goupillère doit être achevé mi-octobre par l'entreprise Pijassou.
- L'avis de l'ATEC a été requis pour l'implantation de panneaux de limitation de vitesse à 50 kms/h au village du Dognon, suite à une demande des habitants. Deux seront implantés, un à l'entrée et un à la sortie du village, afin de sécuriser la circulation dans le hameau.
- Une étude concernant l'abaissement de l'intensité de l'éclairage public est en cours et sera finalisée courant octobre. Bien que l'ensemble du réseau soit équipé de lampes à Led peu consommatrices d'électricité, il convient d'approfondir la réflexion sur les possibilités de maitrise d'énergie au regard des coûts actuels.
- La fuite sur la toiture de la salle des associations vient d'être réparée, et le lave-vaisselle de l'école changé comme prévu.

Demande de subventions 2023 au titre des CTD (Contrats Territoriaux Départementaux)

- GRVC : afin de poursuivre l'entretien des routes communales, il est proposé par Mme la maire l'inscription de travaux de Grosses Réparations de Voierie Communale (GRVC) pour les routes de La Teyssière (2,1 kms) pour un montant de 57 000 € et de La Vigne (2,6 kms) pour un montant de 79 200 €, les chiffres ayant été réactualisés par l'ATEC.
  Pour rappel, une subvention a été demandée en 2022 pour le GRVC Les landes/La Goupillère.
- Canal : 3ème tranche de travaux pour la mise en conformité du canal ; un nouveau chiffrage va être demandé car l'estimation date de 2017.
- Travaux d'économie d'énergie : un dossier va être présenté pour la réfection de la toiture et l'isolation de l'immeuble loué à l'infirmière + des stores anti-chaleur pour la cuisine de l'école + films solaires pour les vitrages de la salle des mariages et du conseil, difficilement utilisable l'été du fait de la chaleur pour une dépense de 23 555 €
- Réfection des installations électriques de la piscine pour une dépense de 9 700 €

Le conseil donne son accord pour effectuer l'ensemble de ces demandes de subventions auprès du Département et des services de l'Etat.

2/CESSIONS BIENS :

- Immeuble SAUMUR (80m2 sans terrain) + four à pain (245 m2 de terrain) : une tentative infructueuse de mise en vente avait été effectuée il y a plusieurs années de cette maison inhabitée depuis 2015. Au regard des travaux à réaliser pour une remise en location (changement chaudière fuel ancienne, électricité, plomberie, huisseries…), une estimation pour la vente a été demandée auprès de l'agence Keller et Williams (estimation entre 80 000 € et 90 000 € pour la maison et 10 000 et 20 000€ pour le four à pain), ainsi qu'un avis auprès des agences locales (estimation environ 30 000 € plus basse pour la maison et 10 000 € pour le four à pain).
  Une offre d'achat en date du 22 septembre dernier a été formulée par Mr et Mme AMIOT résidant au village de Saumur pour un montant de 45 000 € pour la maison (au regard des travaux à prévoir et de l'estimation des frais

de notaire) et 10 000€ pour le four à pain.
Il est donc demandé au conseil de se prononcer sur la décision de vente ou non de la maison et/ou du four à pain.
Le four à pain a bénéficié d'un programme de réfection dans le cadre de la mise en valeur du patrimoine bâti des villages en 2017 suite à la demande d'utilisation par les habitants du village lors de manifestations. Faute d'utilisation et en réponse à cette opportunité d'offre d'achat, la municipalité envisage de céder ce patrimoine à des habitants du village souhaitant entretenir ce bâtiment.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec 13 voix pour et 1 abstention (Mr Mallefont) pour le four à pain, accepte la cession à Mr et Mme Amiot pour 45 000 € pour la maison et 10 000 € pour le four à pain, soit l'ensemble pour 55 000 €, considérant que l'ensemble des frais seront supportés par les acquéreurs, et autorise Mme la maire à signer tout document permettant la réalisation de cette opération.
La croix de pierre érigée devant la maison sera conservée par la commune et déplacée.

- Déplacement chemin La Goupillère : le chemin communal a été déplacé au fil des années ; pour un réalignement cadastral, un échange est nécessaire avec le terrain de Mr Misme. Le principe de l'échange est voté à l'unanimité. Le piquetage a été réalisé.

- Bien immobilier domaine privé village la Vigne : une convention d'occupation provisoire de terrain public a été établie avec Mr et Mme Andrieux – La Vigne du fait de la réalisation involontaire de leur assainissement individuel sur le domaine public ; ceci afin de leur permettre la vente de leur bien tout en régularisant ce point par l'acquisition à leurs frais de ce morceau de terrain public accolé à leur maison. Le Conseil décide de procéder à l'enquête publique et autorise la Maire à signer toutes pièces nécessaires à cette opération.

3/COMMISSIONS COMMUNALES

ELUS	Travaux	CAO		Conseil Ecole	Ecole RPI	Loisirs Tourisme	Contrôle Liste Electorale	Finances	Hygiène et Sécurité	Communication	Environnement Fleurissement	Action sociale	Chemins randonnée
		T	S										
BELAIR Florence	X	X		X	X	X		X		x	X	X	
GAYOT Loïc	X					X		X	X		X		
LAVIGNE Fernand	X	X						X					
JOUHANNY Guy	X	X						X					
HUMBERT Laure		X		X	X	X		X		x		X	
DOIZON Béatrice			X				X					X	
RIPOLL Johann													X
DELAUTRETTE Stéphane								X					
PELTIER Juliette	X												X
LEYSSENNE Marine					X	X							X
LUBRANO Josiane			X			X			X		X	X	
CARLINI Matthieu						X				x			
DUFOURNEAU Gaël	X								X		X		
DEBLOOS Véronique													
MALLEFONT René			X	X	X						X		X

4/ CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ER CLASSE

Mme MOREIRA, adjoint technique principal 2° classe, peut bénéficier d'un avancement de grade sans examen professionnel.
Le conseil donne son accord pour la suppression de son poste actuel et la création d'un poste d'adjoint technique 1ère classe à compter du 1er janvier 2023, compte tenu des délais de publicité.

5/ DECISION MODIFICATIVE

Le conseil délibère favorablement pour la décision modificative suivante :

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
60612 – Energie électricité	10 000	70632 – Redevance et droits des services loisirs	3 100
60621 – Combustibles	- 5 000	6459 – Remb sur charges de SS	1 000
60622 – Carburants	700	7711 – Pénalités	950
6135 – Locations mobilières	4 500		5050
615231 – Entretien voirie	-5 000		
617 – Etudes et recherches	-2 000		
6247 – Transport collectif	1 000		
63512 – Taxes foncières	400		
6354 – Droit d'enregistrement	20		
6355 – Impôts sur véhicules	-20		
6336 – Cot CDG	500		
6413 – Personnel non titulaire	2 000		
6454 – Assédic	250		
6475 – Médecine travail	200		
6533 – Cot. Retraite	-500		
66111 – Intérêts emprunts	853		
022 – Dépenses imprévues	-2 853		
	5 050		

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
1321 – Annul° subv ex antérieur	12 000	45821 – Comptabilité distincte	-28 200
1641 – Emprunt	2 464	2313-P0310 Log poste	8 000
45811 – Comptabilité distincte	-33 418	1323-P0316 Entrées bourg	6 000
2315-P0316 Entrées bourg	35 553	1321-P0316 Entrées bourg	8 900
2315-P0320 GRVC 2021	6 000		-5 300
2313-P0241 Trx bat. Cnaux	-27 899		
	-5 300		

BUDGET ASSAINISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
2315 – Travaux réseaux	30 000	132 – Subventions	30 000

6/ DEMANDE SUBVENTION ACCA

La demande de subvention de l'ACCA étant désormais déposée, le conseil entérine sa décision antérieure d'octroi d'un montant de 450€.

7/UTILISATION BATIMENTS COMMUNAUX PENDANT PERIODE HIVERNALE

Mme le Maire donne lecture d'un courrier de la Préfecture informant la municipalité que la température de chauffe à 19° pour les locaux à usage d'habitation, d'enseignement, de bureau ou recevant du public doit être la norme.

Malgré le coût inflationniste de l'énergie, le Conseil se prononce favorablement sur le maintien du prêt et/ou de la location des locaux communaux (salle des associations, salle des fêtes, gites…etc…). Un rappel est fait à chaque utilisateur pour une vigilance concernant le chauffage, les lumières, la ventilation des locaux.

8/REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2023

En prévision de travaux indispensables à effectuer et afin d'éviter des augmentations importantes et abruptes pour leur réalisation, le conseil décide de pratiquer pour l'année 2023 une augmentation de 3%, identique à celle de 2022, soit 1,79€ le m3, représentant une augmentation de 0.05 €.

9/ TRANSPORT SCOLAIRE

Mme la Maire donne lecture de la convention régissant le transfert de compétence du transport scolaire à la Région. Pour rappel, la Région informe la municipalité qu'un accompagnateur à la charge des communes sera obligatoire dans

les transports scolaires de plus de 9 personnes à compter de 2025, que ce soit dans la navette du RPI que dans le car pour le collège. Ce qui n'est pas sans poser de problèmes du fait du manque de moyens humains, des coûts correspondants et quelles communes supportent ces nouvelles charges, notamment pour le car pour le collège qui dessert plusieurs communes. Une réflexion devra être menée pour étudier les conditions de faisabilité de cette obligation.

10/ADHESION VBG COMPETENCE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE

Le syndicat Vienne Briance Gorre étudie sa prise de compétence « Défense extérieure contre l'Incendie » et souhaite connaître l'avis des communes à ce sujet. La Commune ne dispose pas des moyens humains et intellectuels concernant cette compétence, et ce dispositif pourrait donc être intéressant pour pallier ce manque. Si VBG concrétise l'étude menée, un budget spécifique devra être établi et équilibré par les cotisations des communes adhérentes. Le Bureau de VBG mettra la discussion à l'ordre du jour à partir de janvier 2023.

11/QUESTIONS DIVERSES

- Le conseil donne son accord pour les points suivants :

- **Office tourisme :** demande le droit d'utiliser le nom de la Commune des Cars dans le cadre de la réalisation de supports de promotion (carte postale, marque page, stylo, crayon, magnet, bloc note….) sans contrepartie financière et sans limite dans le temps.
- **Enedis** : redevance occupation domaine public 2022 pour 221 €
- **Les Petites mains s'amusent** : demande autorisation organisation marché Noël
- **SICLI** : contrat entretien extincteurs 401.75 € HT/an, révision annuelle selon des indices.

- Le conseil souhaite avoir plus d'informations concernant la **requête de Mr DEXET Frédéric** qui demande l'autorisation de vendre du pain et autres articles alimentaires sur la place en bas du bourg de manière occasionnelle les dimanches soirs, les lundis en journée et les jours fériés. Les autorisations nécessitent des temps précis d'une part, et le conseil s'interroge sur la concurrence éventuelle avec l'épicerie et la boulangerie. Un contact va être pris par la Maire avec Mr Dexet pour échanger sur cette demande.

12/INFORMATION

Repas des ainés : maintien du repas le 04 décembre à la salle des fêtes.
Taxe d'aménagement : la loi prévoit désormais que le produit de cette taxe soit transféré aux Communautés de Communes pour les dossiers déposés à compter du 1er Septembre. Cependant, le texte est sujet à interprétation. La Communauté de Communes n'envisage pas une mise en œuvre avant le début d'année dans ces conditions.
UKRAINE : un courrier de la Préfecture demande aux communes de lui indiquer les logements communaux pouvant être accessibles aux déplacés ukrainiens. Bien que concernée par cette cause, la commune ne dispose pas de logements actuellement permettant d'accueillir des personnes.
ATEC 87 : les logiciels métiers utilisés par la Mairie avaient été développés par les services du Département. Suite à l'évolution de ce service, les logiciels métiers seront assurés par un prestataire extérieur. Le basculement va être programmé dans les semaines à venir afin d'être opérationnel au 1er Janvier 2023. Une formation gratuite sera assurée par l'ATEC auprès des agents communaux.
Prêt de locaux aux associations pour entreposage matériel : une demande a été effectuée par Les Taufflards pour entreposer quelques vélos dans les vestiaires du stade, ainsi que par le théâtre pour les décors et le véhicule qui les contient. Le local de l'arbitre du bâtiment du stade va être proposé aux Taufflards ; la convention avec le foot étant obsolète et l'activité à l'arrêt, il est demandé à René Mallefont, ancien membre du foot, de se rapprocher des membres du bureau de l'association afin que le local soit déménagé et nettoyé des choses entreposées et non récupérées (réfrigérateur, gazinière et autres objets) qui n'appartiennent pas à la municipalité, et de récupérer l'ensemble des clefs qui n'ont pas été rendues depuis l'arrêt de l'activité du foot. Aucun bâtiment communal n'est en mesure d'accueillir le véhicule et/ou les décors du théâtre seuls faute de place d'une part, de mauvaises conditions de stockage (humidité) d'autre part, et enfin des problématiques d'assurances.

René Mallefont effectue un point d'étape de l'avancée du travail concernant les chemins de randonnée.

Mme la Maire informe le conseil qu'un travail est mené pour une remise à niveau du matériel informatique de l'école.